

*Accords fiscaux—Loi*

de cette Chambre doivent être gérés en regard de l'appréciation des mots qui ne sont pas antiparlementaires par la Présidence, nous allons entrer dans un débat qui sera très difficile pour vous et pour bien des gens.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je fais remarquer à l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et à tous les autres députés que je ne me suis pas arrêtée à un mot d'aucune façon mais plutôt à une atmosphère qui semblait vouloir se répandre dans la Chambre des communes en ce moment. J'ai cru bon, comme le temps était déjà écoulé, de mettre fin à un débat qui risquait de s'envenimer et qui aurait peut-être fait que certains députés auraient échangé des propos qu'ils auraient pu regretter par la suite. Cela a été une question de jugement, et je maintiens cette décision.

**M. Garneau:** Je maintiens mon point de vue, madame la Présidente.

**M. Rossi:** Sur le même recours au Règlement, madame la Présidente.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Comme j'ai décidé à ce moment-ci de donner la parole à l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), ce recours au Règlement est terminé.

**M. Rossi:** Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Ce recours au Règlement est terminé, l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

**M. Cassidy:** Madame la Présidente, je rappelle à mes amis du parti libéral de ne pas continuer ces recours au Règlement continus. On en est venu à un accord avec le gouvernement pour essayer de terminer l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture aujourd'hui. Alors je crois qu'on doit donner à tout le monde, y compris le parti libéral, la chance de participer au débat. C'est cela que je vais essayer de faire, et je fais appel à mon honorable collègue de ne pas soulever d'autres recours au Règlement qui, effectivement, «frustrent» la continuation du débat. Si je puis continuer...

**M. Rossi:** Pas selon la décision de la Présidence!

• (1610)

**LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Français]

**QUESTIONS À DÉBATTRE**

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles—a) La position du gouvernement. b) On exige des précisions; l'honorable député de Laurier (M. Berger)—La science et la technologie—a) L'opportunité d'accroître les fonds destinés à la recherche. b) L'approbation de projets; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les pluies acides—a) La réunion prochaine du premier ministre avec le Président des États-Unis. b) La nécessité d'un engagement des États-Unis.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Français]

**LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ****MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déferé à un Comité législatif.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Reprenons le débat. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

**M. Cassidy:** Madame la Présidente, le projet de loi C-44 est un projet de loi très sérieux puisqu'il va couper les paiements de péréquation pour la province de Québec, par exemple, d'environ 71 millions de dollars ainsi que des paiements dans la province du Manitoba aussi pour une somme assez importante et, effectivement, il fait partie d'une politique du gouvernement conservateur de couper la croissance des paiements de péréquation et des transferts fiscaux aux provinces par des milliards de dollars, ce qui va augmenter l'inégalité qui existe entre les provinces.

Je peux dire, madame la Présidente, que je suis déçu des commentaires qui viennent d'être faits par le secrétaire parlementaire qui met de l'avant le combat contre le déficit comme la seule priorité de son gouvernement sans aucun égard à la situation en termes d'emplois, une situation qui reste pénible dans beaucoup de nos provinces; dans sept de nos provinces le taux de chômage reste encore plus élevé qu'en 1981-1982 lors de la récession, et je suis aussi déçu de l'attitude démontrée par l'Opposition officielle qui veut soulever toutes sortes de recours au Règlement au lieu de continuer avec le débat qui traite d'une matière très sérieuse.

C'est peut-être pour ces raisons... D'un côté on manque de sérieux, et de l'autre côté, du côté du gouvernement, ils mettent toute la priorité sur la bataille contre le déficit sans égard à l'impact sur les hommes et les femmes, les travailleurs et travailleuses canadiens qui sont affectés par les disparités régionales qui existent maintenant dans notre pays. C'est peut-être pour cela, madame la Présidente, qu'on trouve aujourd'hui que dans la province de Québec, par exemple, les conservateurs dans les sondages sont tombés au plus bas niveau dans leur histoire, c'est-à-dire à 17 p. 100, en même temps que le Nouveau parti démocratique est monté à 34 p. 100 dans les sondages dans le pays et 34 p. 100 aussi dans la province de Québec, le plus haut niveau que nous ayons eu depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Madame la Présidente, je veux rappeler à mes amis de tous les partis comment cela se faisait historiquement. Durant la Deuxième Guerre mondiale, le parti précédant le Nouveau parti démocratique, le *Cooperative Commonwealth Federation* a fait toutes sortes de pressions au gouvernement libéral du